

Association *Port des Noues : ça déborde !*

1 Port des Noues
49 130 Les Ponts-de-Cé

portdesnoues@orange.fr

Contact : Jean-Louis PLE : 06 17 03 33 66



Lettre ouverte à Monsieur le Maire des Ponts-de-Cé

Les Ponts de Cé, le 6 novembre 2007,

Monsieur le Maire,

C'est avec perplexité que nous avons pris connaissance du dossier "Economie touristique et développement durable" dans le dernier numéro d'Arcades. Sa présentation est attractive et semble ne présenter que des avantages. Comme nous vous en faisons part dans notre courrier du 3 août dernier, nous continuons à douter de sa pertinence. D'autant que des questions importantes d'intérêt général ne sont toujours pas abordées :

- la question des parkings reste posée :

Elle a été vue comme une contrainte mineure, que vous entendiez sans doute traiter plus tard. Mais dans un site inondable, cette question aurait dû être intégrée dès le départ pour déterminer la faisabilité du projet.

Ces 2500 m² vont certainement amputer le jardin public : comment s'opérera son amputation ? Quelles solutions techniques sont envisagées pour cet espace très vulnérable aux inondations ?

- la question de la sécurité publique attenante à ce projet ne semble pas avoir été traitée :

Le quartier de l'île a déjà des rues exigües, étranglement de la rue Boutreux, rue des Dames, rue Rouget de l'île ; l'été avec le camping, la baignade, le marché le vendredi, les visiteurs de la maison de retraite, les emplacements sont saturés et les déplacements sont parfois difficiles.

Comment imaginer cette circulation augmentée de 110 locataires d'appartements et d'une clientèle de restaurant, dans le sens perpendiculaire à l'axe routier de pont à pont, alors que l'on connaît déjà des engorgements de circulation de plus en plus fréquents.

La circulation est un problème de sécurité publique (évacuation, accès des secours incendie...) elle ne peut être considérée comme un problème secondaire.

Une autre inquiétude : toute augmentation des surfaces bitumées va nécessairement chasser l'eau ailleurs et occasionner des déplacements de crues.

N'ayant aucune réponse de votre part sur ces différents points depuis notre rendez-vous du 30 juillet dernier, notre association s'interroge sérieusement...

La lecture du dossier d'Arcades fait ressortir par ailleurs d'autres interrogations :

- ce site des bords de Loire est classé UNESCO, "Patrimoine mondial de l'humanité". Comment 4 immeubles tours construits dans le lit majeur de la Loire peuvent-ils être qualifiés par Arcades : projet de "développement durable". Ne risquez-vous pas, à juste titre, une délabellisation de la commune des Ponts-de-Cé du classement UNESCO !

- la présentation gagnante à 100 % : la ville récupère l'argent dépensé aux préemptions, fait fi du considérable accroissement du coût de l'immobilier depuis 1997 et masque le coût des aménagements de parking et de circulation aux frais de la commune. On peut considérer que cette opération spolie le patrimoine communal.

- quant à la rentabilité évidente visée par le Groupe Eiffage, ce dernier exclusivement constructeur n'assumera pas les risques que prendront les investisseurs privés pour les locations destinées au tourisme de loisirs moins attractif qu'en bord de mer ou en montagne. A cet égard, vous serez sans doute intéressé par l'article récent des Echos sur les problèmes rencontrés par certains gestionnaires, ainsi que les commentaires très éloquents des lecteurs qui se rattachent à cet article ¹.

- l'annonce des 50 emplois créés par ce Complexe hôtelier et attribués aux ponts-de-céais serait à ramener à 25, au maximum, si l'on se réfère à un autre complexe pris en référence.

- la proximité immédiate de ce Complexe avec la Maison de retraite poserait plusieurs problèmes aux personnes âgées : celles-ci devraient supporter les allées et venues de la clientèle et risquer de subir, en hiver, une diminution de luminosité des lieux de vies les plus proches, en raison de la hauteur des nouveaux bâtiments érigés.

- l'obligation de départ de deux artisans d'art et le risque de délocalisation hors des Ponts-de-Cé de leurs activités à la fois culturelle et économique de renom. La mairie n'a rien prévu de réaliste pour pouvoir garder ces activités sur la commune malgré les annonces réitérées d'accueillir des artisans d'art aux Ponts-de-Cé. En effet, l'ambition déclarée de la Ville, de réaliser une résidence des métiers d'art dans les maisons du front de Loire (rue

¹ <http://www.lesechos.fr/patrimoine/immobilier/300196490.htm>

des Lauriers) n'est pas opérationnelle actuellement et ne serait réalisable qu'à des coûts prohibitifs compte tenu de la structure des lieux.

Vous comprendrez donc que notre vigilance de citoyens face à ces risques doit être reçue comme une attitude responsable. Trop de zones d'ombre subsistent : un tel projet est certainement utile par rapport aux besoins de l'agglomération angevine pour les congressistes mais à cet endroit - l'exiguïté d'un bout d'Ile - il pose des problèmes sur lesquels nous attendons des explications et des discussions. D'autant que par ailleurs, le grand projet du Pôle végétal à Avrillé (Terra Botanica et Végépolys) comportera un centre d'affaires, offrant des services d'hôtellerie susceptibles de répondre aux besoins recensés par l'agglomération ; ce qui interroge fondamentalement la crédibilité économique du complexe hôtelier prévu aux Ponts-de-Cé sur le marché de la clientèle d'affaires !

A deux mois du dépôt de la demande de permis de construire nous n'avons toujours pas d'informations explicites sur le projet et ses conséquences. Est-ce normal et acceptable ?

« Conjuguer économie touristique et développement durable » nécessiterait au plan économique une approche plus certaine et au plan du « développement durable » une approche plus crédible en matière de démocratie et de prise en compte de l'environnement.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Bureau de l'Association,

J-L. PLE

Ampliation :

Mr QUETTIER - Mr LAURETI - Mme LEMESLE – Mme AUBRY – Mr GIRARD – Mme GENDRON – Mme CHARBONNEAU – Mr GENTILHOMME – Mr BEAUPERE – Adjoints

Mme JOLLIVET – Mme MALARY – Mr AVRILLON – Mr BLATIER – Mr CIMIER – Mme RIFFAULT – Mme DEVEAU – Mr ORHON – Mme BRISTOL – Mr BROUARD – Mme FROGER – Mr JOUBERT – Mlle BECOT – Mr PAPIN – Mr BOYER – Mme BRECHET - - Mme ZELLER – Mr LANG – Mr PICHON - Mme REVEREAU – Mr BIGOT – Mme FEUVRAIS-LO ZUPONE – Mr ECHALIER – Mr JOUBERT